Séance du 13 novembre 2020, à 18h30

Date de convocation du Conseil Municipal: 7 novembre 2020

Présents : MM / Mmes les conseillers municipaux : Alain BASTIER, Thierry BERGER, Jean-Baptiste BRIONNAUD, Fanny FAURE, Kevin GOUDARD, Jean-Marc LEGAY, Lise LE RUYET, Joseph NDJAP TOUCK, Michèle PERROT, Cyril POUYADE, Jean-Marc QUILLON, Laëtitia SOURY, Geneviève VERGÉ BEAUDOU.

<u>Secrétaire de séance</u> : Geneviève VERGÉ BEAUDOU <u>Absentes excusées</u> : Catherine POUTET, Margaret TOOLAN

2 pouvoirs :

Catherine POUTET donne pouvoir Michèle PERROT Margaret TOOLAN donne pouvoir à Jean-Marc LEGAY

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2020

Il est voté à l'unanimité.

<u>68/2020 – Travaux de confortement de l'église 4 ème tranche</u>

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de confortement de l'église 4^{ème} tranche, il s'agit de travaux classiques de consolidation de la chapelle sud et la consolidation du contrefort sud-est pour la somme de 54 194,00 € HT. Ces travaux viennent compléter la part de la 4^{ème} tranche relative aux travaux d'urgence sur le contrefort sud-ouest, déjà financée par le Département, pour un montant de 39 500,00 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux classiques de consolidation de la chapelle sud et la consolidation du contrefort sud-est,

DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription aux programmes de subvention du Département et de l'Etat auprès de la DRAC et des crédits DSIL.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 décembre 2020

69/2020 – Travaux de réhabilitation de la maison des associations – 2ème tranche

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation de la maison des associations 2^{ème} tranche dont le montant s'élève à la somme de 50 000,000 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux de réhabilitation de la maison des associations, 2^{ème} tranche.

DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une réinscription aux programmes de subvention du Département, travaux qui étaient financés à 20 %,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 décembre 2020

70/2020 – Travaux d'aménagement de la voie communale de Puy Grenet – 2ème tranche

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement de la voie communale de Puy Grenet dont le montant s'élève à la somme de 41 000,00 € HT et de renouveler la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagement de la voie communale de Puy Grenet 2ème tranche.

DEMANDE le renouvellement de l'inscription de ces travaux aux programmes de subvention du Département,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 décembre 2020

71/2020 – Installation des jeux d'enfants sur la place André Dufraisse

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'installation de jeux d'enfants sur la place André Dufraisse dont le montant s'élève à la somme de 21 000,00 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux d'installation des jeux d'enfants sur la place André Dufraisse.

DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription aux programmes de subvention du Département,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 décembre 2020

<u>72/2020 – Installation d'une borne de Rechargement de Véhicule Electrique dans le cadre du groupement de commande SEHV</u>

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'installation d'une borne de Rechargement de Véhicule Electrique dont le montant s'élève à la somme estimée de 8 900,00 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux d'installation d'une borne de Rechargement de Véhicule Electrique dans le cadre du groupement de commande SEHV,

DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription aux programmes de subvention du Département et de l'État,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait recu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 décembre 2020

73/2020 – Construction d'une halle de sport 1ère tranche

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de construction d'une halle de sport dont le montant s'élève à la somme estimée de 1 200 000 € HT avec des frais de maîtrise d'œuvre évalués à 300 000 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la réalisation des travaux de construction d'une halle de sport, DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription aux programmes de subvention du Département et de l'Etat au titre de la DETR et des crédits DSIL, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 décembre 2020

60/2020 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la loi ALUR, la Commune peut conserver la compétence PLU en s'opposant à son transfert vers la Communauté de Communes ELAN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de conserver la compétence PLU,

S'OPPOSE au transfert automatique de compétences en matière de PLUI à la Communauté de Communes ELAN.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 18 novembre 2020

66/2020 - Achat de terrain - Salle de sport

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du développement des équipements sportifs et culturels de la commune, notamment pour la construction d'une halle de sport, il convient d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Monsieur Jean LECENDREUX, domicilié 67 avenue Georges Clémenceau 78110 LE VESINET, située à côté de la salle polyvalente. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AE n° 27 d'une contenance de 2 032 m², pour un montant de 7 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AE n° 27, appartenant à Monsieur Jean LECENDREUX pour un montant de 7 000€.

DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Commune

AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir

Extrait recu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 18 novembre 2020

<u>65/2020 - Projet Educatif Territorial PEDT - Renouvellement Octobre 2020</u>

Madame Laëtitia SOURY présente au Conseil Municipal le nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT) de la commune de Razès pour la période 2020 à 2023.

Ce document permet après validation de mobiliser des crédits d'Etat destinés au fonctionnement des T. A. P.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT) pour la période 2020 à 2023

AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 19 novembre 2020

67/2020 - Adhésion - FRAC-FACLIM

Madame Geneviève VERGÉ BEAUDOU fait le compte rendu des différents contacts pris avec les acteurs locaux de l'action culturelle :

- FRAC / FACLIM
- L'Académie de l'Union
- Le Sirque de Nexon

Dans ce contexte, deux actions sont proposées par le FRAC / FACLIM : le prêt d'œuvres à exposer dans des locaux municipaux et des rencontres animées par le FRAC / FACLIM autour d'expositions thématiques.

Pour cela, la cotisation s'élève à 15 cts par habitants et par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au FRAC / FACLIM pour une cotisation de 15 cts par habitant et par an. AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 18 novembre 2020

58 /2020 - Tarifs communaux 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avoir voté, à l'unanimité, décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs communaux suivants :

Droits de place

- Marchands ambulants de plein air (emplacement par demi-journée)
 - 1 € le mètre linéaire

forfait électricité de 4,05 €

- Cirques et spectacles extérieurs

30 € (emplacement limité à 2 jours)

forfait électricité de 11 € pour 220 V

Pour 380 V, les intéressés devront s'adresser à EDF qui les facturera directement

- Camions de démonstration et ventes autres que sur les marchés
 - **15** € l'emplacement par demi-journée
- Terrasse non couverte

4.10 € le m² par an

- Terrasse couverte fermée démontable, activité continue et véranda

27 € le m² par an

Salle polyvalente

- <u>Personnes privées de la Commune</u>

	Grande salle
Location de la salle pour vin d'honneur (3 heures maximum)	92,00
Location de la salle + le bar	223,00
Cuisine + vaisselle	92,00

Occupation 2 jours consécutifs	+ 50%
Supplément pour chauffage par jour	58,00
Caution	119,00
Frais d'annulation	119,00

Personnes privées hors de la Commune

	Grande salle	
Location de la salle pour vin d'honneur	108,00	
(3 heures maximum)	100,00	
Location de la salle + le bar	394,00	
Cuisine + vaisselle	149,00	
Occupation 2 jours consécutifs	+ 50%	
Supplément pour chauffage par jour	58,00	
Caution	119,00	
Frais d'annulation	119,00	

- Location à titre commercial

	Grande salle
Location de la salle pour vin d'honneur (3 heures maximum)	245,00
Location de la salle + le bar	546,00
Cuisine + vaisselle	245,00
Occupation 2 jours consécutifs	+ 50%
Supplément pour chauffage par jour	58,00
Caution	422,00
Frais d'annulation	422,00

- Associations de la commune et hors commune

	Associations de la	Associations hors
	commune	commune
Location de la salle + le bar	121,00	198,00
Cuisine + vaisselle	94,00	105,00
Occupation 2 jours consécutifs	+ 50%	+ 50%
Supplément pour chauffage par jour	60,00	65,00
Caution	121,00	126,00
Frais d'annulation	121,00	126,00

Les associations de la commune bénéficieront de deux utilisations gratuites par an. Ces deux utilisations concernent : la grande salle, avec cuisine, vaisselle et chauffage. Elles sont valables toute l'année sauf jours fériés et jours de fête. En aucun cas elles ne peuvent être cédées ou échangées.

En outre, la salle des mariages est ouverte gratuitement à ces associations, mais uniquement pour réunions (assemblées générales et autres).

Les tarifs appliqués aux personnes privées de la commune sont exclusivement valables aux résidents de la commune qui devront fournir un justificatif de domicile.

Location chaises, bancs, plateaux et tréteaux

• Personnes privées de la commune

Caution: 18 €

Forfait pour location de matériel comprenant : plateaux 12 unités y compris tréteaux, assises (chaises et bancs) jusqu'à 20 places : 17 €

Pour assises supplémentaires :

21 à 40 chaises : **16** € 41 à 60 chaises : **32** € 61 à 80 chaises : **47** € 81 à 100 chaises : **64** € 101 à 120 chaises : **79** € 121 à 140 chaises : **94** € 141 à 160 chaises : **110** €

• Personnes privées hors de la commune

Caution : **34** €

Forfait pour location de matériel comprenant : plateaux 12 unités y compris tréteaux, assises (chaises et bancs) jusqu'à 20 places : **33** €

Pour assises supplémentaires :

21 à 40 chaises : **30** € 41 à 60 chaises : **64** € 61 à 80 chaises : **94** € 81 à 100 chaises : **126** € 101 à 120 chaises : **157** € 121 à 140 chaises : **188** € 141 à 160 chaises : **219** €

• Associations de la commune : gratuit

Terrains et jardins

•	Loyer des terrains	105,00 €
•	Loyer des jardins	62,00 €
•	Location des jardins derrière la mairie	41,00 €

Taxes funéraires

Ouverture de caveau	85,00 €
Ouverture de fosse	128,00 €
• Exhumation (par cercueil)	85,00 €
 Location mensuelle du caveau provisoire 	36,00 €
(durée maximale 12 mois, tout mois commencé est dû.)	

Cavurnes, concessions et cases de columbarium

Cavurne 1m ²	Location 30 ans	Location 50 ans
Prix du m ²	72 €	120 €

Concession	Location 30 ans	Location 50 ans	
Prix du m ²	72 €	120 €	

Columbarium	Location 30 ans	Location 50 ans	
Prix de la case	225 €	440 €	

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 17 novembre 2020

64/2020 - AXA – Assurance Santé Communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société d'assurance AXA France propose à la Commune une offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune » permettant notamment aux retraités ou aux indépendants d'avoir une couverture maladie à des tarifs avantageux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avoir voté (1 abstention et 14 Non), DÉCIDE de ne pas retenir l'offre faite par AXA France, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 17 novembre 2020

<u>59/2020 - ONF – Destinations des coupes de bois – Exercice 2021</u>

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme 2021 de coupes proposées par l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité CONFIRME l'inscription des coupes à réaliser en 2021,

Bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement mais à opérer cette année afin de procéder à une coupe sanitaire (bois scolytés et secs) et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes non réglées) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FS de la Roche	3	0.32 ha	RAS (Rase	Vente
			sanitaire)	
FS de la Roche	4	0.23 ha	RAS (Rase	Vente
			sanitaire)	

CHOIX de leur destination :

Vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 18 novembre 2020

Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement qui reste à 3%. Ce taux est valable pour une période d'un an tacitement reconductible.

<u>61/2020 - Recrutements pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour l'année 2021</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de recruter du personnel, pour faire face à des accroissements temporaire ou saisonnier d'activité, ou, afin d'effectuer le remplacement d'un agent titulaire ou non titulaire indisponible, et ceci dans la limite des crédits budgétaires votés sur l'année 2021.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les recrutements pendant l'année 2021 dans la limite des crédits prévus au budget pour l'année en cours, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 17 novembre 2020

62/2020 - Autorisation de programme - Année 2021 - Section de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, en application de l'article 1612-1 du CGCT jusqu'à l'adoption du budget, à mettre en recouvrement les recettes, à engager, à liquider et à mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 17 novembre 2020

63/2020 - Autorisation de programme - Année 2021 - Section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Le budget primitif 2020 communal s'élevait à la somme de 1 104 675,00 € (hors chapitres 16 et 18), Monsieur le Maire peut donc engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 276 168,75 € jusqu'à l'adoption du budget.

Le budget primitif 2020 Multiple Rural s'élevait à la somme de 9 013,00 € (hors chapitres 16 et 18), Monsieur le Maire peut donc engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 2 253,25 € jusqu'à l'adoption du budget.

Le budget primitif 2020 Cabinet Médical s'élevait à la somme de 9 743,00 € (hors chapitres 16 et 18), Monsieur le Maire peut donc engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 2 435,75 € jusqu'à l'adoption du budget.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 17 novembre 2020

74/2020 – Virement de crédits – Budget communal

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de faire un virement de crédits au budget communal afin de couvrir le chapitre 65 :

Section de fonctionnement Dépenses 6413 - 1 000 6531 + 1 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE d'effectuer le virement de crédits énoncé ci-dessus, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 17 décembre 2020

Affaires diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal que :

- le bulletin municipal est en cours d'élaboration.
- 67 colis de noël vont être distribués aux personnes âgées domiciliées sur la commune et 13 colis seront portés en maison de retraite et cela pour les personnes de plus de 78 ans. Le devis de la Boulangerie Mon Ange a été retenu pour un montant de 2 362,81€.

Fin de séance à 23h